

BARÈMES D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

VENTE	
FOURCHETTES DE PRIX	HONORAIRES TTC ⁽¹⁾
1 - 30 000€	3 000€
30 001 - 50 000€	4 000€
50 001 - 80 000€	7,5%
80 001 - 100 000€	7%
100 001 - 150 000€	6,5%
150 001 - 200 000€	6%
200 001 - 300 000€	5,5%
300 001 - 400 000€	5%
400 001 - 500 000€	4,5%
À PARTIR DE 500 001€	4%

HONORAIRES D'ESTIMATION : 200€ TTC⁽²⁾

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur.

(2) Remise commerciale appliquée en cas de signature d'un mandat dans un délai d'un mois et calculée selon le prix de vente. **La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.**

LOCATION⁽³⁾

HABITATION (PART LOCATAIRE)

Visite, dossier et
 rédaction du bail : **8€/m²**

Etat des lieux : **3€/m²**

HABITATION (PART PROPRIÉTAIRE)

Visite, dossier et
 rédaction du bail : **8€/m²**
Entremise : offerte

Etat des lieux : **3€/m²**

BOUTIQUES ET MURS COMMERCIAUX

Honoraires de négociation et de
 rédaction de bail : **10% TTC du
 loyer CC de la 1er période
 triennale de location à la
 charge exclusive du locataire.**

PARKINGS

Honoraires de négociation
 et de rédaction de bail : **2
 mois de loyer CC partagés
 entre le bailleur et le
 locataire.**

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

CONCIERGERIE

FORFAIT DE 20% TTC DE VOS ENCAISSEMENTS POUR UNE DURÉE DE 7 NUITS

Sa commercialisation

Son entretien après
 chaque location (ménage)

La gestion du linge de maison

La gestion des cautions

La gestion des
 entrées/sorties en présentiel

L'encaissement des loyers sur
 le compte des propriétaires

L'assistance durant le séjour
 des locataires